

Niger : Appui-conseil en matière de politique de migration

La politique nationale de la migration est mise en œuvre de manière participative, axée sur les groupes cibles et fondée sur les droits de l'homme.

Les enjeux

Le Niger se caractérise par une multitude de phénomènes migratoires différents, qui couvrent tous les types de migrations, volontaires et involontaires, régulières et irrégulières. Il s'agit notamment de la migration de main-d'œuvre interne et circulaire, des mouvements migratoires mixtes à travers le Niger vers l'Afrique du Nord et l'Europe, les mouvements de retour volontaires et involontaires ainsi que l'exil, les déplacements internes et la traite des êtres humains.

L'approche

Afin de mieux réguler les différentes formes de migrations au Niger, de les rendre plus sûres et d'utiliser le potentiel économique, le gouvernement a élaboré une politique nationale de la migration (PNM). Celle-ci a été formulée dans un processus inclusif avec le soutien de la GIZ.

La politique nationale de la migration, qui est entrée en vigueur en septembre 2020, fournit un cadre pour une approche holistique de la gestion des risques et potentiels de la migration au Niger conformément aux objectifs internationaux et aux stratégies nationales. La migration est placée en lien avec la stratégie nationale de développement, de sécurité, de genre et de réduction de la pauvreté. Le projet vise à garantir une mise en œuvre participative et axée sur les groupes cibles de cette politique de migration multisectorielle par le gouvernement.

Le champ d'action 1 du projet vise à garantir la mise en place d'instruments de planification, de suivi et évaluation et de coordination de la mise en œuvre de la politique nationale de la migration.



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Intitulé du projet	Appui-conseil en Matière de Politique de Migration
Mandataire	Ministère fédéral de la Coopération économique et du Développement (BMZ)
Organisme d'exécution	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Zone de projet	Niger
Organisme de tutelle	Ministère du Plan
Durée globale	01.09.2020 – 31.08.2023
Budget	3.000.000 EUR

Avec d'autres projets de la coopération allemande, l'échange politique entre le gouvernement central et les régions sur les questions de migration est encouragé.

Le champ d'action 2 vise à renforcer les compétences des acteurs étatiques et non étatiques afin de contribuer à la mise en œuvre des normes internationales et régionales des droits de l'homme dans le domaine de la migration du travail. Les inspecteurs du travail sont habilités à mieux protéger les droits des travailleurs migrants. Les organisations de la société civile sont soutenues afin que, pour la première fois, elles puissent soumettre un rapport alternatif, dit parallèle sur la mise en œuvre de la « Convention des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles ».



À gauche : lancement de la mise en œuvre de la politique nationale de la migration

À droite : Forum socioéducatif à Balleyara



Mónica Pérez-Olea
Conseillère Technique Principale
monica.perez-olea@giz.de

À gauche : atelier de planification avec les partenaires

À droite : Lancement de la mise en œuvre de la politique nationale de la migration

Le champ d'action 3 vise à améliorer les conditions préalables à la prise en compte des intérêts des groupes cibles concernés dans la mise en œuvre de la politique. À cette fin, des bonnes pratiques sont développées sur la base de mesures participatives.

De cette manière, les organisations de la société civile contribuent à la mise en œuvre d'une politique de migration fondée sur les droits de l'homme.

Les effets en chiffres ...

La politique nationale de la migration a été élaborée avec succès dans le cadre du projet précédent. Cela fournit un cadre central pour la mise en œuvre efficace des interventions en matière de migration au Niger.

Les résultats suivants seront atteints dans le cadre du projet :

- La PNM prend en compte les positions des droits de l'homme et les préoccupations des acteurs non étatiques, qui ont été développées avec la participation des groupes de population défavorisés, ainsi que les aspects de genre
- Le gouvernement nigérien met en œuvre deux recommandations du Comité des Nations Unies sur la Convention internationale pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles (Convention des Nations Unies sur les travailleurs migrants) pour la protection des migrants
- 30 inspecteurs de travail du Ministère de l'Emploi appliquent les normes juridiques pertinentes pour protéger les travailleurs migrants dans la pratique

- Pour la première fois, des organisations non gouvernementales nigériennes présentent publiquement un rapport parallèle sur la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur les migrants
- Des études sont utilisées pour attirer l'attention sur la situation de vie des groupes cibles de manière différenciée.

... et en faits

L'approche holistique de la PNM se démarque de nombreuses stratégies et initiatives législatives précédentes du gouvernement nigérien, qui – également sous l'influence d'acteurs européens – se sont concentrés unilatéralement sur la migration irrégulière.

« En tant que pays d'origine, pays d'accueil et de transit des migrants, le Niger a l'impressionnant « privilège » d'être au centre de toutes les dimensions (de ces phénomènes migratoires). (...) Avec l'adoption de la politique nationale de la migration et du plan d'action associé, notre pays franchit une étape décisive vers une politique migratoire contemporaine : avec le souci du gouvernement de faire de la migration davantage un « gain » pour le développement du pays, au lieu de continuer à la percevoir principalement en termes de « désavantages » associés ; au respect nécessaire des obligations internationales, régionales et sous-régionales du Niger en matière de migration ; et avec la nécessité de prendre en compte à la fois les droits des migrants eux-mêmes et les intérêts de la population locale affectée par les effets directs ou indirects de la migration ».

Mohamed Bazoum, Ministre de l'Intérieur,
Avant-propos dans le document de la
politique nationale de la migration
Juin 2020

Publié par : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Siège de la société : Dag-Hammarskjöld Weg 1-5
D-65760 Eschborn
Deutschland
T: +49 (0)61 96 79-0
F +49 (0)61 96 79-11 15

Auteur : Mónica Pérez-Olea

Mise en page : EYES-OPEN, Berlin

Date : Janvier 2021

En coopération avec Ministère du Plan, Niger

Mandaté par : Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ)

Adresses postales des deux sièges du BMZ

BMZ Bonn
Dahlmannstraße 4
D-53113 Bonn
T: +49 (0)228 99 535-0

BMZ Berlin
Stresemannstr. 94
D-10963 Berlin
T +49 (0)30 18 535-0

poststelle@bmz.bund.de
www.bmz.de